

Retour d'expérience

Économiser l'eau potable
avec la télérelève
Montpellier Métropole (34)



Accompagner les communes
dans leurs projets

Pourquoi agir ?

L'eau est notre bien le plus précieux. Traquer les fuites d'eau potable devrait être une priorité pour toutes les communes et représente un enjeu majeur, à plusieurs titres :

Un enjeu écologique : réduire les pertes permet de limiter les prélèvements dans le milieu naturel, enjeu écologique particulièrement sensible dans le sud de la France où se succèdent aléas climatiques et périodes de stress hydrique.

Un enjeu éthique : les fuites d'eau gaspillent une ressource essentielle à la vie et à l'hygiène dans un contexte où, selon l'UNICEF⁽²⁾, près de 2,2 milliards de personnes n'avaient pas accès à l'eau potable salubre en 2017.

Un enjeu économique : alors que les coûts de traitement de l'eau pour la rendre potable sont de plus en plus élevés (renforcement des normes, dégradation de ressources...), limiter les fuites évite de traiter une eau pour la rejeter dans le milieu, et conduit aussi à faire des économies d'énergie.

En 2014, en France⁽¹⁾
nous avons gaspillé
1 milliard de m³
dans des fuites

Actions et résultats

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) de Montpellier Métropole a établi en 2018 pour la collectivité un **référentiel des consommations d'eau** et des dépenses annuelles par type de bâtiments :



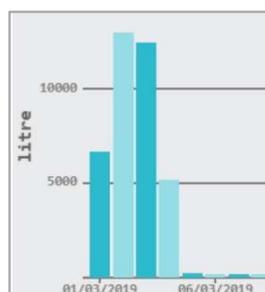
Ce référentiel constitue une première base pour comparer les consommations des bâtiments communaux et détecter une consommation anormale.

Grâce à la télérelève (ou radiorelève), la personne chargée du suivi peut aussi observer les consommations en période d'inoccupation (par exemple la nuit ou le week-end pour une école) car toute consommation sur ces périodes est potentiellement une fuite.

Exemple d'une chasse d'eau bloquée (cf ci-contre) :

Le 1er mars à 13h, une fuite d'eau démarre et génère une consommation anormale durant tout le week-end.

Le lundi 4 mars en début de matinée, elle est détectée et réparée. La fuite est définitivement résorbée à 10h.



Écran du suivi de télérelève



CARTE D'IDENTITÉ

- **COLLECTIVITE**
Montpellier Méditerranée
Métropole (Hérault)
- **POPULATION**
470 000 habitants
- **RÉGION**
Occitanie
- **CONTACT**
Maxime Fantino
Chargé de projets
Collectivités
ALEC Montpellier Métropole
- **PARTENAIRES**
Ademe / Agence de l'eau /
Collectivités
- **COÛT DE L'ACTION**
Compris dans l'abonnement
Compteur seul : 20 à 30 € / an
Compteur télérelevé : 50 à
80 € / an
- **OBJECTIFS**
 - ✓ Mieux connaître le réseau d'eau potable
 - ✓ Détecter rapidement les fuites et les supprimer
 - ✓ Maîtriser les consommations d'eau et le coût du service
 - ✓ Préserver la ressource en eau

Ce qu'il faut retenir

La télérelève s'adresse aussi bien aux collectivités (pour suivre les consommations des bâtiments publics) qu'aux particuliers. Les boîtiers connectés sont installés par les gestionnaires des réseaux de distribution d'eau.

L'installation ne nécessite aucun pré-requis technique et passe même relativement inaperçue pour les usagers car les compteurs sont souvent situés à l'extérieur des bâtiments et des logements.

Pour bénéficier de manière optimale des avantages de la télérelève pour les bâtiments publics, **il est important que la collectivité désigne un référent**, en interne ou en externe (via la mission de conseil en énergie partagé notamment).

Le référent doit se connecter régulièrement au site Internet du fournisseur afin d'assurer le suivi et de détecter rapidement les anomalies. Il est possible de paramétrer des seuils d'alerte. En complément, le gestionnaire de réseau, lors de son relevé annuel, peut signaler une consommation anormale par courrier.



ZOOM SUR

Fonctionnement de la télérelève

La télérelève est effectuée par un **boîtier connecté** qui envoie les données aux antennes relais puis au centre d'acquisition des données des fournisseurs.

Les données sont analysées :

- quotidiennement voire au pas de temps horaire avec une alerte automatique qui se déclenche en cas d'augmentation anormale des consommations ;
- par comparaison avec les consommations mensuelles ou trimestrielles de bâtiments identiques ;
- en comparant des relevés en périodes d'occupation et d'inoccupation.

Reproduire cette action

Le conseiller en énergie partagé est avant tout un expert en gestion de l'énergie. Mais ses compétences peuvent être utilisées pour gérer d'autres fluides, et notamment l'eau. Il assure alors la mission de conseil et de suivi des consommations auprès des collectivités qui souhaitent maîtriser leurs consommations d'eau.



La télérelève est un outil indispensable pour limiter les surconsommations d'eau. Si les compteurs ne sont pas équipés, il est nécessaire d'en discuter avec votre gestionnaire de réseau d'eau. En attendant, des compteurs communicants (avec abonnement GSM par exemple) peuvent provisoirement être installés sur les sites les plus consommateurs.

← L'ALEC Montpellier Métropole a produit ce guide : **Comment économiser de l'énergie et de l'eau dans ma commune ?**
Disponible sur : www.alec-montpellier.org



POUR ALLER PLUS LOIN...

SITES INTERNET

www.eaufrance.fr
www.eau-adour-garonne.fr
www.eaurmc.fr

CONTACT

ALEC Montpellier Métropole
Téléphone : 04 67 91 96 98
www.alec-montpellier.org



Le dispositif CEP est soutenu par l'ADEME



Réf. ADEME : 011456



TÉMOIGNAGES



Maxime FANTINO, Chargé de projets Collectivités
ALEC Montpellier Métropole

"Une fuite d'eau, non visible car présente sur une canalisation enterrée, a pu être réparée en quelques jours. Sans le suivi, via la télérelève, la facture aurait été bien plus élevée... (au moins 2 fois plus importante), avec des risques de dégradation du bâtiment."



François PETIT, Élu municipal délégué aux travaux
Commune de Lavérune (3 300 habitants)

"La télérelève permet aux particuliers d'être alertés dès qu'une consommation anormale est détectée. Un pic de consommation peut correspondre à un usage volontaire, par exemple le remplissage d'une piscine. En étant prévenu par SMS ou téléphone, un particulier peut vérifier si c'est le cas ou si, au contraire, il s'agit d'une consommation engendrée par une fuite."